



## Incubateurs pour l'innovation et le transfert technologique en Méditerranée

# Appel à Projets Innovants

TUNISIE

## Annexe A : Appel à sous-subvention

### Partenaires



**Chambre de Commerce  
et d'Industrie du Cap Bon**



**Agence Nationale de la Promotion  
de la Recherche scientifique**



## 1. Origines

Bien que les régions participantes au projet [INTECMED](#) (Tunisie, Égypte, Grèce, Espagne) soient hétérogènes en termes d'innovation, elles partagent un défi commun : surmonter l'obstacle des différents acteurs travaillant sur des projets innovants au niveau local pour coordonner leurs actions et trouver des synergies. Pour cette raison, le projet INTECMED vise à développer un écosystème d'innovation intégré au niveau local pour soutenir le transfert technologique et la commercialisation des résultats de la recherche.

Le projet utilise une méthodologie BRIM (Business Ready Innovation Mechanism) de commercialisation des résultats de recherche basée sur la diminution de l'écart entre les résultats de recherche académiques et leurs lancements sur le Marché.

Cette méthodologie BRIM sera mise en œuvre en faisant appel à des alliances régionales, des incubateurs, des programmes de mentorat et des expositions d'innovation où les investisseurs et les innovateurs auront la possibilité d'échanger autour de leurs projets innovants et des opportunités commerciales.

Grace au programme de Mentorat, il y aura développement de compétence de 48 entrepreneurs (12 par pays) dont 2 au minimum peuvent lancer leurs start up ou spin Offs.

3 dans chaque pays parmi les 48 entrepreneurs soutenus pourraient également bénéficier des sous-subsidations définies dans ce document.

## 2. Objectifs de l'appel

L'objectif de cet appel est de sélectionner les 3 business plans les mieux préparés parmi ceux développés par les 12 entrepreneurs participants au programme de mentorat d'INTECMED, selon les étapes et modalités décrites à l'article 3 (voir information de la Phase 2).

Cet appel est conforme à l'objectif du projet, qui est de soutenir le transfert technologique et la commercialisation des résultats de la recherche, en encourageant et en soutenant des modèles d'affaires innovants. Cette action aura un effet économique et social important, contribuant à la création d'un environnement propice à l'entrepreneuriat, à l'innovation et à l'emploi.

Cet appel est lancé suivant un processus structuré qui garantit les étapes suivantes :

- ✓ Sélection de 12 projets innovants
- ✓ Activités de formation et de mentorat
- ✓ Élaboration de plans d'affaires
- ✓ Sélection des 3 meilleurs business plans
- ✓ **Gestion de la sous-subsidation : exécution et justification des activités à mettre en œuvre.**

### 3. Parcours du projet INTECMED : Sélection, Mentorat, Financement

Le parcours proposé par le projet INTECMED, comprend les phases suivantes:

#### Phase 0 - Sélection des projets innovants

Après le lancement et la clôture de cet appel, tous les projets innovants reçus seront évalués par un comité de sélection selon les critères définis dans cet appel par le projet INTECMED.

Tous les candidats éligibles seront invités à un entretien privé (afin d'assurer la confidentialité) avec le comité de sélection.

Le comité de sélection est nommé pour la sélection des projets innovants. Il est composé de représentants des partenaires du projet, des membres de l'Alliance Régionale pour le Transfert de l'Innovation et des représentants de l'écosystème régional de l'innovation ou d'autres experts.

Seuls les 12 projets innovants les mieux notés selon les critères de sélection décrits dans le présent texte d'appel, seront invités à participer au programme de mentorat INTECMED et, par la suite, à concourir pour l'attribution des sous-subsidations.

Le résultat de la phase 0 sera la liste des candidats porteurs de projets innovants sélectionnés qui suivront un programme de mentorat.

#### Phase 1 - Formation et mentorat

Les 12 idées de projets sélectionnés seront engagées dans un programme de mentorat, axé sur le développement des compétences entrepreneuriales nécessaires pour la maturation du projet et le lancement au Marché.

Le programme de mentorat INTECMED fournira un ensemble d'outils visant à soutenir et conseiller les participants pendant une période de 6 mois, (mars-août 2022) :

- **Des espaces de coworking sont disponibles**
- **Un programme de formation** conjoint dans des domaines d'expertise clés :  
Commerce et Finance - Vente - Développement de Produits - Aspects Juridiques
- **Un coaching individuel** dans différents domaines, selon les besoins de chaque projet
- **Des activités de réseautage, à l'échelle national et internationale**

Au cours de ce processus, les participants auront la possibilité d'améliorer et de valider leurs modèles d'affaires, ainsi que de préparer un plan d'affaires et financier complet, qui sera l'un des principaux résultats.

Le programme de mentorat INTECMED se déroulera au sein du Regional Innovation Facility Point (RIFP) qui est un incubateur installé dans les locaux de la Technopole Borj Cedria. Le RIFP est géré par l'Agence Nationale de Promotion de la Recherche scientifique (ANPR) : Partenaire N°6 du projet INTECMED.

Les candidats sélectionnés bénéficieront de facilités de déplacement et d'hébergement, dont des détails supplémentaires seront fournis ultérieurement.



## Phase 2 : Sélection et financement des plans d'affaires les plus prometteurs

Tous les participants qui ont terminé avec succès la phase 1, seront éligibles à concourir pour l'attribution d'un soutien financier pour son plan d'affaires, au moyen d'une sous-subsvention de :

**30.000 Euro**  
pour le 1<sup>er</sup> Lauréat

**20.000 Euro**  
pour 2<sup>e</sup> Lauréat

**10.000 Euro**  
pour 3<sup>e</sup> Lauréat

Les sous-subsventions serviront à financer des activités directement liées au développement du projet. La sous-subsvention prend la forme d'un remboursement de frais.

Le comité de sélection, encore une fois, évaluera les demandes de sous-subsventions, étant dans ce cas les plans d'affaires les principaux documents à analyser. Le comité de sélection se réserve le droit de ne pas attribuer tous les fonds disponibles, si les candidats n'atteignent pas les seuils d'évaluation.

## 4. Critères d'éligibilité à l'Appel à Projets Innovants (Phase 0)

### 4.1. Admissibilité des candidats (candidat principal et co-candidat(s))

Seules les personnes indépendantes ou morales sélectionnées dans l'appel à idées d'affaires innovantes et participant au programme de mentorat pouvaient postuler pour cet appel de sous-subsventions.

En cas d'attribution du contrat de sous-subsvention dans la phase 2 d'INTECMED, chaque bénéficiaire principal de l'idées d'entreprise participant au programme de mentorat (phase 1) deviendra le sous-bénéficiaire, qui est l'interlocuteur principal du projet attribuant la sous-subsvention. Il peut représenter et agir au nom de tout autre co-sous-bénéficiaire (le cas échéant) et coordonne la conception et la mise en œuvre de l'action.

Si le contrat de sous-subsvention est attribué, chaque co-candidat(s) (le cas échéant) des idées d'entreprise participant au programme de mentorat (phase 1) deviendront co-sous-bénéficiaire(s) de l'action (avec le sous-bénéficiaire).

#### 4.1.1. Activités éligibles : actions financées par les sous-subsventions

### Types d'activités pouvant être financées par les sous-subsventions :

- Frais de personnel ;
- Procédures administratives et juridiques pour la création d'une nouvelle entreprise ;
- Acquérir des brevets ou déposer des marques ;
- Tout type d'activité directement et sans équivoque attribuable à la mise en œuvre du projet d'entreprise proposé, avec preuve de la production réalisée (par exemple : équipement, prototype, études de faisabilité, communication et visibilité).

Les candidats incluront un budget indiquant les coûts spécifiques qu'ils s'attendent à couvrir grâce aux sous-subsventions, compte tenu du scénario selon lequel ils obtiennent le montant le plus élevé (30.000 euros) et le calendrier de leur mise en œuvre de 6 mois maximum. Ce budget doit être aligné sur le plan d'affaires global présenté pour évaluation, ainsi que représenter un élan significatif pour le projet.

**Lieu :** Les actions doivent avoir lieu en Tunisie.

## 5. Coûts éligibles

Seuls les coûts éligibles peuvent être couverts par la sous-subvention.

Les catégories de coûts éligibles et non éligibles sont indiquées ci-dessous. Le budget est à la fois une estimation des coûts et un plafond global pour les coûts éligibles.

### Coûts directs éligibles :

Les frais suivants sont éligibles :

- Ressources humaines (personnel permanent et/ou contractuels). Cette catégorie ne peut pas dépasser les 35% du budget total.
- Voyage et séjour (pour les ressources humaines uniquement)
- Services externes (par exemple, comptabilité, conception et développement de matériel promotionnel, licence de logiciel, location de bureau, etc.)
- Équipement et fournitures (par exemple, ordinateurs, imprimantes, dispositifs de mise en réseau, bureaux, chaises, matériel de bureau, etc.)

Pour être éligibles dans le cadre de cet appel à propositions, les coûts doivent être conformes aux dispositions de l'article 9 du contrat de sous-subvention.

Le ou les demandeurs de sous-subvention conviennent que la ou les vérifications des dépenses visées à l'article du contrat de sous-subvention seront effectuées par l'auditeur engagé par la **Chambre de Commerce et d'Industrie du Cap Bon (CCI Cap Bon, partenaire N°5 du projet INTECMED)**.

La sous-subvention peut être accordée sous la forme d'un remboursement d'une proportion déterminée des coûts éligibles effectivement encourus par le sous-bénéficiaire.

### Le sous-bénéficiaire doit

- S'assurer que les coûts sont conformes aux conditions d'éligibilité du programme et inclus dans les catégories acceptées dans l'appel à sous-subventions.
- Respecter les règles<sup>1</sup> du programme en ce qui concerne les revenus éventuels provenant des activités de la sous-subvention.
- Tenir une comptabilité des sous-subventions présentant une piste d'audit<sup>2</sup> fiable et facile à suivre des dépenses et des recettes.
- Conserver les pièces justificatives comptables originales jusqu'à la fin de la période ouverte au contrôle.
- Faire vérifier les dépenses déclarées par les auditeurs du projet ou par un agent public compétent, conformément aux exigences du programme et aux exigences nationales des partenaires émettant l'appel à candidature.

<sup>1</sup><https://www.enicbcmec.eu/reference-documents>

<sup>2</sup> La piste d'audit donne l'historique documenté, étape par étape, d'une transaction. Elle permet à un examinateur de retracer les données financières depuis la comptabilité jusqu'aux documents sources (facture, reçu, pièce justificative, etc.).



## Coûts indirects éligibles

Les coûts indirects encourus dans la réalisation de l'action peuvent être éligibles à un financement forfaitaire, mais le total ne doit pas dépasser 7 % du total estimé des coûts directs éligibles.

Les coûts indirects sont éligibles à condition qu'ils n'incluent pas les coûts affectés à une autre ligne budgétaire dans le contrat de sous-subvention.

Le demandeur chef de file peut être invité à justifier le pourcentage demandé avant la signature du contrat de sous-subvention. Cependant, une fois le forfait fixé, aucune pièce justificative n'est à fournir.

**NB:** Si l'un des candidats bénéficie d'une subvention de fonctionnement financée par l'Union Européenne, il ne peut pas réclamer de coûts indirects sur ses coûts encourus dans le cadre du budget proposé pour l'action.

## Coûts inéligibles

Les frais suivants ne sont pas éligibles :

- dettes et frais de service de la dette (intérêts) ;
- les provisions pour pertes ou engagements futurs potentiels ;
- les coûts déclarés par les candidats et financés par une autre action ou programme de travail bénéficiant d'une subvention de l'Union européenne ;
- achats de terrains ou de bâtiments ;
- Pertes de change;
- les droits, taxes et redevances, y compris la TVA, sauf s'ils ne sont pas récupérables en vertu de la législation fiscale nationale pertinente, sauf disposition contraire dans les dispositions appropriées négociées avec les pays partenaires, conformément aux dispositions de la convention de financement correspondante<sup>3</sup> ;
- Prêts à des tiers ;
- amendes, pénalités et frais de contentieux ;
- Apports en nature;

## 6. Calendrier de paiement des sous-subventions

Le calendrier de paiement des sous-subventions sera structuré comme suit :

- 30% au titre un préfinancement initial
- 70% en tant que paiement du solde à l'achèvement des actions, lié à la justification et à la vérification des dépenses.

## 7. Comment postuler et les démarches à suivre

À la suite du programme de mentorat, les candidats sont invités à présenter les documents suivants :

<sup>3</sup> Pour plus de détails sur la TVA et les dispositions fiscales prévues dans les conventions de financement (CF), les demandeurs potentiels peuvent se référer aux dispositions nationales spécifiques.



1. Un plan d'affaires mis à jour de l'idée d'affaires innovante,
2. Une description des activités à couvrir par les sous-subventions et le calendrier de mise en œuvre (de maximum 6 mois)
3. Un budget indiquant les coûts spécifiques qu'ils s'attendent à couvrir grâce aux sous-subventions, compte tenu du scénario où ils obtiennent le montant le plus élevé (30.000 euros) (voir Annexe Budget).

**Il est donc de la plus haute importance que ces documents contiennent toutes les informations pertinentes concernant l'action.**

**Les candidats doivent présenter les documents en français. Les documents manuscrits ne seront pas acceptés.**

Toute erreur liée à la phase de soumission de la candidature sera communiquée lors d'une période de clarification avant l'évaluation technique des documents, selon les critères d'éligibilité. Les demandeurs disposeront d'un délai de 10 jours pour fournir les informations avant que la demande ne soit rejetée.

## 8. Évaluation et sélection des candidatures

Les candidatures seront examinées et évaluées par le comité de sélection. Toutes les candidatures seront évaluées selon les étapes et les critères ci-dessous.

Si l'examen de la demande révèle que l'action proposée ne remplit pas les critères d'éligibilité énoncés à la section 4, la demande sera rejetée sur cette seule base.

### Étape 1 : Ouverture et vérifications administratives

Lors de l'ouverture et du contrôle administratif, seront évalués :

- Si le délai a été respecté. Dans le cas contraire, la demande sera automatiquement rejetée.
- Si la demande comprend toutes les informations requises (business plan, budget et calendrier des activités financées). Si l'une des informations demandées est manquante ou incorrecte, il sera demandé de la soumettre dans les 10 jours.

### Étape 2 : Évaluation des documents (2 Phases d'évaluation)

Les candidatures qui passent les contrôles d'ouverture et administratifs feront l'objet d'une évaluation technique plus poussée sur leur qualité. Elles seront évaluées à l'aide des critères d'évaluation indiqués ci-dessous :

**Grille d'évaluation de la Phase 2  
Sélection et financement des meilleurs plans d'affaires**

<b>Critère</b>	<b>Score Maximal</b>
<b>Présence aux activités</b>	<b>20</b>
Si Présence supérieure à 80%	20
Si Présence entre 50% et 80%	8
Si Présence entre 30% et 50%	2
Si Présence inférieure à 30%	0
<b>Réalisation des objectifs individuels pendant le programme</b>	<b>20</b>
Si Réalisation supérieure à 80%	20
Si Réalisation entre 50% et 80%	8
Si Réalisation entre 30% et 50%	2
Si Réalisation inférieure à 30%	0
<b>Qualité du plan d'affaires</b>	<b>50</b>
Niveau de détail des actions et mesures envisagées	25
Viabilité financière	10
Potentiel d'attraction des investisseurs	5
Impact transfrontalier estimé	5
Impact estimé sur l'emploi	5
<b>Faisabilité de l'idée</b>	<b>10</b>
Projet réalisable immédiatement	10
Projet réalisable en 6 mois	5
Projet réalisable en 12 mois	0
<b>Note totale maximale</b>	<b>100</b>

Après la première évaluation, un tableau sera établi, reprenant les candidatures classées en fonction de leur score. Les 3 candidatures les mieux notées seront provisoirement sélectionnées.

En outre, une liste de réserve sera établie selon les mêmes critères. Cette liste sera utilisée si l'un des candidats initialement sélectionnés refuse la subvention.

Le comité de sélection se réserve le droit de ne pas attribuer tous les postes si les propositions ne répondent pas aux exigences de qualité.





Le classement résultant de la phase d'évaluation sera publié sur le site Internet d'INTECMED dans le respect des exigences de confidentialité et de sécurité.

Tous les candidats seront informés par écrit (par courrier électronique) de la décision du comité d'évaluation concernant leur candidature et, en cas de rejet, des raisons de cette décision négative.

Un candidat s'estimant lésé par une erreur ou une irrégularité lors de la procédure d'attribution peut déposer une plainte. Toute plainte doit être envoyée dans les 7 jours suivant la décision du comité de sélection.

L'appel ne peut pas être utilisé comme une occasion de fournir de nouvelles informations ou de répéter le processus de sélection. Pendant l'appel, la candidature et/ou le processus de sélection ne font pas l'objet d'une réévaluation complète, mais uniquement d'une vérification des erreurs mises en évidence au cours du processus.

Les participants doivent soumettre leur appel en indiquant clairement la raison de leur appel et en décrivant clairement la ou les erreurs identifiées.

## 9. Visibilité

Les candidats aux sous-subventions doivent respecter les objectifs et les priorités et garantir la visibilité du financement de l'Union Européenne (voir les [exigences de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'UE](https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/communication-visibility-requirements-2018_en.pdf) : [https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/communication-visibility-requirements-2018\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/communication-visibility-requirements-2018_en.pdf))

## 10. Annexes

- Budget
- Modèle de contrat de sous-subvention standard
- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Déclaration de minimis
- Liste\_des\_bénéficiaires\_de\_l'aide